



• Les différents types d'identifiant des professionnels du secteur santé-social

	Numéro RPPS	Numéro ADELI	Numéro AM	Numéro FINESS
Exemple de n°	10000812437	597013820	597013820	150001899
Type d'identifiant	Identifiant de personne	Identifiant de personne	Identifiant d'activité, complémentaire à l'identifiant de personne (une personne a autant de n°AM que de situations de facturation à l'Assurance Maladie)	Identifiant d'entités juridiques (FINESS juridique) et d'établissements (FINESS géographique) porteurs d'une autorisation ou d'un agrément
Populations concernées	Actuellement : toutes les professions à ordre (médecin, interne/étudiant remplaçant, pharmacien, chirurgien-dentiste, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, infirmier). Il concernera à terme tous les professionnels de santé, du médico-social et du social	Actuellement : les autres professionnels à obligation d'enregistrement par les ARS. A terme, ADELI sera décomissionné au profit du RPPS	Tous les professionnels libéraux enregistrés à l'Assurance Maladie	Personnes morales intervenant dans les domaines sanitaire, médico-social et social et de l'enseignement des professions sanitaires et sociales
Gestionnaire	ANS	ARS	CNAM	ANS
Format	11 chiffres, non signifiants avec une clé de Luhn	9 caractères alphanumériques, les 2 premiers désignant le département d'exercice, les 2 suivants la profession	9 caractères numériques, en général identiques au n° ADELI ou pseudo ADELI de la personne pour sa première activité	9 caractères numériques, les deux premiers chiffres désignant le département d'implantation. Les 3 ^e et 4 ^e caractères sont systématiquement 0
Attribution	Lors de l'enregistrement du professionnel par son AE (ordre ou SSA)	Lors de l'enregistrement du professionnel par son AE (ARS)	Lors de l'enregistrement de l'activité par l'Assurance Maladie	Lors de l'enregistrement après autorisation par leur organisme de régulation
Cycle de vie	Unique et attribué à vie	Diffère en cas de changement de lieu d'exercice dans un autre département	Inchangé durant la période de l'activité concernée	Unique et attribué définitivement à chaque entité juridique et chaque établissement
Diffusion	Publique, par l'ANS (annuaire.sante.fr), les ordres. Identifiant présent dans la carte CPS et sur son visuel	Publique, par l'ANS (annuaire.sante.fr), ou sur demande à l'ARS ou à la DREES. Identifiant présent dans la carte CPS et sur son visuel (à défaut du n° RPPS)	Restreinte aux entités choisies par l'Assurance Maladie. Identifiant présent dans le DAM1 de la carte CPS et intégré dans la base Annuaire Santé (ANS)	Service de publication de l'ANS https://finess.sante.gouv.fr
Usages	Identifiant national du professionnel, doit être utilisé pour tout besoin d'identification : accès à un dossier médical, échange de données de santé, prescription, etc.	Identifiant national du professionnel, doit être utilisé pour tout besoin d'identification : accès à un dossier médical, échange de données de santé, prescription, etc.	Identifiant utilisé pour la facturation et le suivi d'activité des professionnels par l'Assurance Maladie	Identifiant national de l'établissement ayant des finalités de régulation, de statistique, d'information et de financement (les établissements ne peuvent pas être financés sans avoir été préalablement enregistrés dans le répertoire)